



Communiqué de presse N° 28

Les aéroports du Maroc se mobilisent pour la réussite de l'opération Hajj 2015

Dans le cadre de l'opération hajj 2015, l'ONDA a mis en place, en parfaite coordination avec les différents intervenants et partenaires, un important dispositif visant à garantir le déroulement de cette opération dans les meilleures conditions d'accueil et de confort pour les pèlerins et ce sur l'ensemble des aéroports concernés par l'opération hajj.

La phase aller a commencé le 31 août 2015 et se déroulera jusqu'au 19 septembre courant et concerne 80 vols spéciaux, opérés depuis les aéroports de Casablanca (14 vols), Rabat (24), Marrakech (7), Agadir (8), Fès (8), Tanger (5), Oujda(5), Ouarzazate(3), Errachidia (2), Laâyoune(3) et Nador (1).

En effet, en application de la procédure relative au traitement des pèlerins, visant la facilitation et l'assistance particulière de cette catégorie de passagers, plusieurs mesures ont été prises sur les plans notamment, des ressources humaines, information et santé, avec, entre autres actions :

- le renforcement des équipes d'agents d'aérogare dédiés à l'opération, pour orienter, renseigner et assister les pèlerins,
- L'augmentation du nombre des guichets de police dédiés,
- Le renforcement des équipements et commodités,
- Le renforcement de l'équipe médicale, avec la mise en place d'un stand pour le contrôle des vaccins par les Services de la Santé Publique et l'encadrement sanitaire des pèlerins.

A noter que le traitement des vols spéciaux Hajj au niveau de certains aéroports se déroulera dans des terminaux dédiés :

- Aéroport Mohammed V : Terminal 3,
- Aéroport Rabat Salé : Terminal 2,
- Aéroport de Tanger : Terminal 1,
- Aéroport Oujda Angads : Terminal 2.

Un dispositif signalétique approprié est également mis en place à l'intérieur et sur le chemin des aéroports facilitant ainsi l'orientation des pèlerins et de leurs accompagnateurs.

L'ONDA, reste mobilisé à la disposition de son aimable clientèle pour toute information supplémentaire. Le Centre d'Appel est particulièrement sensibilisé et opérationnel **7 jours/7 et H24**.

Centre d'appel : 080 1000 224

Nouaceur, le 4 septembre 2015

Fiche du Dispositif de l'Opération « Hajj » 2015

Volet Ressources Humaines, information et santé :

- Renforcement des équipes d'agents d'aérogare dédiés à l'opération « Hajj », pour orienter, renseigner et assister les pèlerins,
- **Centre d'Appel**, spécialement sensibilisé à l'opération Hajj et joignable **7 jours/7 et H24 au : 080 1000 224**,
- Affectation des agents au niveau des écritoires pour assister les pèlerins à remplir les fiches de police,
- Présence plus importante du personnel médical ;
- Mise en place d'un stand pour le contrôle des vaccins par les Services de la Santé Publique,
- L'encadrement sanitaire des pèlerins.

Facilitation de passage :

- Affectation du maximum de guichets de police pour le traitement des vols « Hajj »,
- Rapprochement au plus près les postes de stationnement des avions des vols « Hajj » aux portes d'embarquement appropriées.

Equipements et commodités aéroportuaires :

- Mise à disposition d'un nombre suffisant de chariots à bagages,
- Augmentation du nombre de chaises roulantes et autres facilitations destinées aux passagers aux besoins spécifiques,
- S'assurer avec les partenaires de l'ouverture permanente de l'ensemble des commodités et commerces (restaurants, cafés, kiosques à journaux, bureaux de tabacs, kiosque de téléphone, pharmacie, guichets bancaires de change, etc...) durant le traitement des vols, même à des horaires tardifs,
- Aménagement des espaces supplémentaires de prière avec une signalisation adéquate.